

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTON, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
1 » 7 » soir.	1 » 45 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
Arrivé à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

Cahors, 7 Février.

Dans la séance du 26 novembre, M. Bardoux, alors simple député, a déposé deux projets de loi qui vont être rapportés et discutés très-prochainement. L'un de ces projets est relatif à l'état de siège, dont il subordonne l'établissement à une loi; l'autre, au colportage, dont il sauvegarde la liberté absolue.

Après le 14 décembre, ces projets n'ont plus aucun caractère d'urgence; néanmoins, la majorité de la Chambre des députés tient à ce qu'ils soient votés.

C'est précisément en vue de ce vote que la fraction la plus avancée de la majorité était parvenue à faire retarder l'examen de budget. Elle entendait menacer le Sénat de n'autoriser que des douzièmes provisoires pour les recettes, de mois en mois ou de deux mois en deux mois, jusqu'au moment où le Sénat aurait adopté lui-même les deux projets que la Chambre va discuter.

Une dépêche que nous avons reçue mardi soir nous a appris que le différend avait été conjuré.

Néanmoins les journaux sont remplis de faux bruits répandus à cette occasion.

Conseil des ministres tenu extraordinairement, invention.

Indignation du Maréchal, invention.

Rapports tendus entre le Maréchal et le Cabinet, invention.

Dimanche, le Maréchal chassait; lundi matin les ministres étaient à leurs affaires: l'un à l'Exposition, l'autre à la commission du colportage. Ils ont appris, en arrivant à Versailles, ce que le Maréchal leur avait dit et ce qu'ils lui avaient répondu, le matin même, à un conseil où ni le Maréchal, ni eux, ni personne n'assistaient, puisqu'il n'y avait pas eu de conseil.

Ce sont les organes du parti bonapartiste, qui ont mis en avant toutes ces rumeurs dans le but de faire croire à un nouveau 16 mai. Le calcul de ce parti est toujours le même: troubler les esprits, inquiéter les affaires, semer la défiance pour empêcher le gouvernement de s'établir et pour réserver une chance à l'Empire.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 février.

M. Grévy annonce la mort de M. Lecesne, député du Havre, dont la Chambre eut plusieurs fois à apprécier les talents d'économiste.

La Chambre reprend ensuite la vérification des pouvoirs. Elle invalide M. Veillet par 207 voix contre 163; elle valide sans débat, et sur simple audition des rapports, quelques élections.

Deux élections sont annulées, celle de M. Garnier-Bodeléc, dans la première circonscription de Saint-Brieuc, et celle de M. Charlemagne, à Châteauneuf.

Mais là n'est pas l'important. M. Henri Brisson fait à la Chambre une demande d'un caractère particulier. Il sollicite ses collègues d'examiner sans désespérer les vérifications de pouvoirs à l'ordre du jour, jusqu'à épuisement des rapports, au nombre de quinze, actuellement inscrits. Or, la Chambre a tracé d'elle-même l'ordre de ses travaux, et placé le budget en tête, sur la demande

du gouvernement. Le changement demandé est interprété comme une menace directe de ne voter le budget que par douzièmes, jusqu'à ce que le Sénat ait ratifié la loi sur l'armistice et le colportage.

La proposition de M. Brisson est adoptée.

Séance du 4 février.

La Chambre a voté à l'unanimité, la réforme des tarifs télégraphiques. Elle a terminé le budget du ministère de la justice, dont la discussion était commencée. Elle a ensuite repris la discussion des rapports électoraux qui concluent à l'invalidation ou à l'ajournement et qui sont à l'ordre du jour. Ils sent au nombre de dix-sept. Cette discussion a été d'ailleurs très-écourcée. Le bureau de la Chambre ayant reçu une invitation du président de la République, la séance a été levée à cinq heures.

Séance du 5 février.

La Chambre a validé les élections de M. Lenglé, député de Saint-Gaudens, et celle de M. Dufour, député de Gourdon (Lot), avec blâme pour l'emploi de la candidature officielle.

M. Cantagrel dépose une proposition revêtue de soixante signatures, demandant l'ouverture d'un crédit de 3,000,000 pour restituer les objets de première nécessité déposés aux monts-de-piété du 16 mai au 14 octobre. L'urgence est déclarée et cette proposition est renvoyée à la commission du budget.

M. Deschanel combat l'élection de M. Labite. Il dit: « Si nous avions suivi les strictes indications de la logique et de la justice, nous aurions invalidé en bloc tous les députés qui ont fait usage de l'affiche blanche. »

MM. Paul de Cassagnac, Robert Mitchell et Labite protestent énergiquement contre l'orateur, auquel ils lancent l'apostrophe de conférencier.

M. Deschanel réplique qu'il n'a pas à rougir d'avoir attaché son nom à l'œuvre des conférences. Il dit qu'il ne renie rien de son passé devant ceux qui n'ont jamais rien fait.

M. Deschanel, parlant de la pression électorale, dit que la magistrature s'est associée à l'œuvre de terrorisme. Sur l'invitation du président, M. Deschanel retire cette dernière phrase.

La Chambre invalide l'élection de M. Labite.

Après un vif incident, M. Robert Mitchell est rappelé à l'ordre.

La discussion du rapport sur l'état de siège est fixée à vendredi.

M. Goblet lit le rapport sur la proposition de M. Bardoux, relativement au colportage.

Relativement à la fixation de l'ordre du jour, M. Léon Say reconnaît que la situation n'est pas absolument normale, mais que la Chambre a aussi à régler des questions importantes pour le fonctionnement du gouvernement tel qu'il est constitué depuis le 13 décembre.

On peut tout concilier, ajoute le ministre, en réservant chaque semaine certains jours et certaines heures pour la discussion du budget.

M. Gambetta propose des séances dans la matinée.

M. Baudry d'Asson propose, au contraire, des séances de nuit, car elles ne réussissent pas bien au gouvernement.

M. Grévy invite M. Baudry d'Asson à ne pas faire de propositions dérisoires.

M. Baudry d'Asson insiste en disant: « Il vaut mieux faire les affaires du pays que de voter des invalidations scandaleuses. »

M. Baudry d'Asson est rappelé à l'ordre.

M. Leblond propose une séance de une heure à sept heures en réservant le lundi et le mardi pour la discussion du budget et les trois autres pour la vérification des pouvoirs.

La motion de M. Leblond est adoptée.

La Chambre, sur la motion de M. Gambetta, décide qu'elle achèvera jeudi le budget de la guerre.

La discussion continuera aujourd'hui jusqu'à sept heures.

M. Michaud défend son élection.

Après plusieurs répliques de M. Michaud pour défendre son élection, et de M. Lockroy, rapporteur, on procède à un scrutin par pointage.

M. Michaud est invalidé par 217 voix contre 493.

La séance est levée à 7 heures 31 minutes.

## REVUE DES JOURNAUX

Les citations suivantes complètent et expliquent certains détails de la séance de vendredi :

### Journal des Débats.

M. Rouher a développé tout au large le tableau de la politique impériale. Il a expliqué la sienne. L'Empire est innocent des malheurs de la France, et c'est la résistance obstinée du gouvernement de la Défense nationale qui nous a perdus! Était-il possible d'entendre sans s'indigner cette étrange apologie? La colère de la majorité n'a pu se contenir. Mais M. Gambetta n'a pas laissé sans réplique l'audacieux discours de M. Rouher. Ses traits ardents ont frappé au visage le vice-empereur. Il a tout repris dans cette histoire lamentable de la fin de l'Empire. Avec Berryer, il a pointé le malheureux Maximilien traîné à la banqueroute ou à la mort, et, par le fait, traîné à la fois à l'une et à l'autre; et, avec M. Rouher lui-même, ses anciens discours à la main, il a réveillé les échos du Sénat de 1870 et ces acclamations sans fin pour une guerre « depuis quatre ans préparée! »

Nous avons retenu un mot de M. Gambetta qui mérite d'être relevé parce qu'il est profondément vrai. M. Rouher, pour montrer la nécessité de l'apaisement et de la concorde, a fait allusion à l'état de l'Europe. — S'il n'y a plus d'Europe, s'est écrié M. Gambetta, c'est la faute de l'Empire. — L'Empire, en effet, a été, par sa politique extérieure l'agent de dissolution le plus actif de la vieille Europe. L'esprit chimérique de l'empereur, les fatalités de son origine, les indécisions et les caprices de son caractère, ses victoires et ses défaites ont fait autant que l'ambition de son oncle pour changer l'état du monde et le livrer à la plus déplorable instabilité. On a vu d'abord Napoléon III s'allier à l'Angleterre contre la Russie; puis courtoiser la Russie et chercher du côté de l'Orient les bases d'une politique qui a inquiété l'Angleterre; puis mécontenter la Russie au sujet des affaires de Pologne; puis entreprendre la libération de l'Italie sans en prévoir et sans en vouloir toutes les conséquences; puis favoriser le développement de l'Allemagne contre l'Autriche sans en redouter les résultats. Lorsque Sadowa a ouvert ses yeux sur le danger, il était bien tard pour le conjurer. Que fallait-il faire? Se résigner aux faits accomplis? S'en accommoder sincèrement? Un autre gouvernement l'aurait pu, mais non pas l'Empire qui ne vivait que de prestige et d'éclat, et qui avait besoin d'éblouir le monde pour s'en faire accepter. Puisque avec l'Empire la guerre était inévitable, il fallait s'y préparer: on sait comme nous nous sommes trouvés prêts en 1870. Ainsi l'Empire, après avoir essayé de toutes les alliances, n'a été fidèle à aucune; après avoir tout entrepris, tout commencé, il n'a su rien terminer; l'Italie s'est terminée sans lui, l'Allemagne contre lui, et la Russie est aujourd'hui sur le point d'effacer de la carte de l'Europe toutes les conséquences de la guerre de Crimée. Voilà ce qu'a fait la politique extérieure de l'Empire, et nous ne parlons que de sa politique européenne.

### Union

La principale responsabilité retombera éternellement sur le régime funeste dont M. Rouher a été la plus notable expression. L'audace de M. Rouher pourra étonner encore, elle n'a plus la puissance de tromper.

Il aurait voulu qu'après Metz et Sedan l'Empire eût repris tranquillement sa marche, comme la Russie après Sébastopol, et l'Autriche après Solferino, il trouve injuste que son ancien maître n'ait pas été traité dans sa défaite, comme l'empereur Nicolas et l'empereur François-Joseph.

Ce n'est pas la première fois que le bonapartisme fait entendre cette plainte. Il semble ne pas se douter qu'il n'y a rien de commun entre les vieilles dynasties enracinées dans le sol, profondément liées aux destinées d'une nation, et ces dynasties de rencontre qui ne subsistent un certain temps qu'à des conditions particulières et par le prolongement d'une mise en scène. Ce n'est pas un effort violent qui a jeté à bas le second Empire; cela s'est passé sous nos yeux; il s'est écroulé de lui-même, il est tombé par terre comme quelque chose que rien ne soutient. C'est qu'il n'était qu'un gouvernement de théâtre: il a suffi de l'écroulement des planches pour le faire disparaître. Dans l'histoire de nos rois une bataille perdue était un deuil national, mais n'ébranlait pas le trône; le roi vaincu pouvait toujours frapper à la porte et dire: « Ouvrez, c'est la fortune de la France! »

### Constitutionnel

Les députés de l'Appel au peuple se montraient médiocrement satisfaits de l'attitude de quelques légitimistes, qui sont restés indifférents au duel oratoire engagé entre M. Rouher et M. Gambetta. Ils ne soutenaient ni l'un ni l'autre, et plusieurs journaux royalistes ont attaqué aussi vivement M. Rouher que M. Gambetta.

### Événement

La France sentira la honte lui monter au front en lisant les apologies insensées et provocatrices que le porte-parole, vieilli et essoufflé, de la faction bonapartiste a tentées des fautes et des crimes de l'empire, dont il fut le courtisan le plus effréné, l'instrument le plus servile. L'éclatant orateur des gauches a résumé, caractérisé et stigmatisé, dans ses répliques successives, ce régime qui a failli perdre la France en la déshonorant et en la livrant à l'étranger. Il a en même temps répondu aux attaques personnelles de son pitoyable adversaire par une flagellation terrible de l'égoïsme, de la versatilité, de la platitude, de la duplicité qui ont marqué sa trop longue carrière. Jamais homme ne fut plus vigoureusement et plus équitablement ramené au sentiment de lui-même et du respect de la conscience publique.

Cette correction exemplaire était indispensable. C'est de la sorte que devaient être, une bonne fois, réprimées et châtiées les audacieuses et méprisables farfaronnades du bonapartisme.

### Gazette de France.

M. Rouher est le chef avoué, officiellement reconnu à Chislehurst, du parti de l'empire.

C'est en qualité de vice-empereur qu'il a pris la défense de sa politique.

Or, les affirmations de M. Rouher sont, toutes, en contradiction avec les documents authentiques. Il est indispensable de rétablir les faits avec quelques développements.

M. Rouher a insisté sur deux points principaux; il affirme:

1<sup>o</sup> Que la question du Luxembourg avait été « éteinte par un congrès » provoqué par l'empire en 1867;

2<sup>o</sup> Que la guerre avait été, en quelque sorte déclarée par l'opposition;

3<sup>o</sup> Qu'il en était l'adversaire résolu;

4<sup>o</sup> Que, la guerre déclarée, il s'était opposé à la marche sur Metz et avait réclamé le retour immédiat de l'armée sous les murs de Paris.

Toutes ces affirmations sont en contradiction absolue avec les dépositions de tous les témoins et avec celles de M. Rouher lui-même, qui paraît les avoir oubliées.

M. Rouher a dit:

« Est-ce que vous ignorez que la guerre de 1870



» a été l'œuvre des oppositions ? Est-ce que vous ignorez que la guerre de 1870 a été causée par les oppositions et le journalisme ? »

La vérité est, au contraire, qu'à partir de la déconvenue éprouvée par l'empire après Sadowa, la guerre est devenue l'objectif du pouvoir. On en commença les préparatifs, dès le lendemain des événements de 1866, mais avec cette légèreté, cette insuffisance dont les hommes de l'empire ont donné la mesure, pendant tout le temps qu'ils sont restés au pouvoir. On ne se borna pas d'ailleurs à s'organiser en vue du conflit qu'on prévoyait et qu'on voulait faire naître; on tenait, par-dessus tout, à effacer la mauvaise impression qu'avaient produite, dans le pays, l'attitude du gouvernement en 1866, et le rôle effacé que son impérialisme avait fait jouer à la France. M. Rouher croyait habile de suppléer par l'audace des déclarations aux réalités qui lui faisaient défaut.

Aussi, les ministres ne laissèrent-ils échapper aucune occasion d'affirmer au pays, de la manière la plus solennelle, qu'il était préparé à toutes les éventualités et qu'il ne pourrait jamais être surpris.

Le 20 mars 1869, le maréchal Niel, devenu ministre de la guerre, disait au Corps législatif :

« A aucune époque, l'armée n'a reçu une éducation plus complète au point de vue de la guerre. Notre situation est telle qu'en maintenant notre armée sur son pied normal de paix, avec l'ORGANISATION SI PROFONDÉMENT PRÉMÉDITÉE PAR L'EMPEREUR, et dont, PAR SON INITIATIVE notre système militaire est aujourd'hui doté, NOUS NE POUVONS JAMAIS ÊTRE SURPRIS, grâce aussi à nos approvisionnements, que je considère comme un dépôt sacré auquel il ne faut jamais toucher qu'en temps de guerre, grâce enfin à nos armements de réserve qui sont sur un pied des plus respectables. »

Le nombre de nos nouveaux fusils dépasse à présent un million. On en fabrique 1,200 par jour et on pourrait en faire le double.

Le 9 avril de la même année, le Maréchal répéta les mêmes affirmations au Sénat :

« Si la guerre devenait nécessaire, nous sommes PARFAITEMENT EN MESURE DE LA SUPPORTER. »

Il disait encore le 12 avril de la même année :

« Aujourd'hui, que nous soyons à la paix ou à la guerre, cela ne fait absolument rien au ministre de la guerre. Il est toujours prêt. »

« Je ne veux pas répéter ce que j'ai dit plusieurs fois, comment L'ARMÉE PEUT ENTRER EN HUIT JOURS sur le pied de guerre, et avoir 600,000 hommes bien armés et aguerris. Il n'y a qu'un ordre à donner. »

Le Journal officiel réitérait ces assurances peu de jours après :

« L'histoire dira avec quelle activité, quelle persévérance, quelle force de volonté, quelle merveilleuse fécondité de ressources le maréchal Niel, entrant profondément dans la pensée de l'empereur, est parvenu à résoudre ce problème, jusqu'alors réputé insoluble, de doubler les forces militaires de la France, non-seulement sans augmenter ses charges en temps de paix, mais en allégeant pour les familles et en diminuant les dépenses du Trésor. »

C'est ce que constatait M. Rouher, quand, le 17 juillet 1870, il venait, au nom du Sénat, féliciter l'empereur d'avoir atteint enfin l'objet de ses desirs, et qu'il prononçait le fameux discours, que M. Gambetta a lu à la tribune.

Ces préliminaires nécessaires prouvent à quel point il est faux que la guerre ait été causée par les oppositions et le journalisme. »

Nous allons voir que les autres déclarations formulées par M. Rouher ne sont pas moins contraires à la vérité.

\* \* \*

Mais ce qui est plus écrasant encore, c'est la suite de l'article. On va voir en la lisant à quel degré d'audace et de mensonge M. Rouher est arrivé, pour donner le bon exemple à son parti, et lui dicter la manière de se conduire dans les campagnes, où l'on croit si souvent sur parole les agents soudoyés du parti de l'invasion :

Le but de la politique suivie « depuis quatre ans » par M. Rouher et les conseillers de l'empire fut atteint en 1870; la guerre fut déclarée à l'Allemagne.

Par malheur pour la France et pour le gouvernement qui s'était précipité, avec une si coupable imprévoyance, dans cette aventure, le succès ne répondait pas à leurs espérances, ni aux illusions qu'ils s'étaient efforcés de faire naître.

Rien de plus triste à constater d'après les dépositions officielles que le désarroi profond que les premiers revers jetèrent dans les conseils de l'empire. On n'avait pas supposé un seul instant que nos armées pussent être battues; si, comme une cruelle expérience l'a démontré, rien n'avait été préparé pour assurer la victoire, par une conséquence naturelle, on le comprend, rien n'avait été prévu pour l'éventualité toujours possible d'un insuccès au commencement de la campagne.

L'empereur, l'impératrice, les ministres, tous les conseillers de l'empire se trouvèrent frappés de stupeur. Par le fait que le régime impérial était la concentration de toutes les forces, de toute l'ac-

tivité du pays dans les mains d'un seul homme qui disposait de tout, du jour où l'homme en qui se résumait toute la France cessait d'être heureux, l'empire était à la veille d'un effondrement. Les hommes du gouvernement le comprenaient; aussi toutes leurs pensées avaient pour but principal, unique, de prolonger l'agonie de l'empire. C'est cette préoccupation, dont on va voir que M. Rouher s'est fait la plus haute expression, qui a été, on peut le dire, la cause directe du désastre de Sedan. Les mesures de salut public ont été contrariées par des considérations politiques; le pays a été sacrifié à l'intérêt bien ou mal entendu de l'empire.

L'aveu formel s'en trouve dans la lettre que l'empereur écrivait, deux mois après, à sir John Burgoyne :

« Wilhelmshöhe, 29 octobre 1870. »

« Mon cher sir John Burgoyne, »

« Je viens de recevoir votre lettre qui m'a fait le plus grand plaisir, parce qu'elle est une preuve touchante de votre sympathie pour moi, et ensuite parce que votre nom me rappelle les temps heureux et glorieux où nos deux armées combattaient ensemble pour la même cause. »

« Vous qui êtes le Molke de l'Angleterre, vous aurez compris que nos désastres viennent de cette circonstance que les Prussiens ont été plus tôt prêts que nous, et que, pour ainsi dire, ils nous ont surpris en flagrant délit de formation. L'offensive m'était devenue impossible, je me suis décidé à la défensive; mais, empêché par des considérations politiques, la marche en arrière a été retardée, puis est devenue impossible. »

« Revenu à Châlons, j'ai voulu conduire la dernière armée qui nous restait à Paris. Mais, là encore, des considérations politiques nous ont forcés à faire la marche la plus imprudente et la moins stratégique qui a fini par le désastre de Sedan. »

« Voici en peu de mots ce qu'a été la malheureuse campagne de 1870. Je tenais à vous donner des explications, parce que je tiens à votre estime. »

« En vous remerciant de votre bon souvenir, je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments affectueux. »

« NAPOLEON. »

Il n'y avait évidemment, après les premières défaites et la rentrée de Bazaine dans le camp retranché de Metz, qu'un parti à prendre : concentrer tous les efforts, toutes les ressources en vue de la défense de Paris; ramener sur la Seine toutes les forces disponibles.

Mais l'empereur ne pouvait rentrer dans la capitale.

La question fut agitée dans une conférence tenue à Châlons.

Voici en quels termes M. Rouher a exposé, devant la commission d'enquête en 1871, le but de son voyage à Châlons et la résistance opposée à ses projets par le maréchal Mac-Mahon :

« La première question qui fut posée entre nous fut celle-ci : fallait-il aller vers l'Est, au secours de Bazaine, ou revenir sur Paris ? »

« Je me permis de présenter au Maréchal certaines considérations, au point de vue militaire, qui me paraissaient justifier la marche sur Metz. C'était bien grave de ne pouvoir délivrer cette armée. »

« Le prince royal est en marche sur Paris, disais-je au Maréchal; il ne peut arriver que dans huit jours; pourriez-vous faire votre jonction avec Bazaine et revenir sur le prince royal ? Vous reviendrez protéger Paris dans des conditions de victoire et sauvegarder tous nos intérêts. »

« Je trouvais le maréchal de Mac-Mahon très opposé à ces idées. Il me dit : C'est impossible d'aller au secours de Bazaine. Bazaine n'a pas de munitions, n'a pas de vivres et sera obligé de capituler, et nous arriverons trop tard. — Qui vous a donné, lui dis-je, ces renseignements sur le manque de munitions et de vivres de Bazaine ? — Alors il se retourna vers le général Faure : Voyons, général, qu'en pensez-vous ? — Maréchal, c'est impossible, répondit le général Faure; vous n'avez qu'une marche à suivre, c'est de revenir sur Paris. »

On voit ce qu'il faut penser de l'affirmation nouvelle de M. Rouher, soutenant qu'il avait demandé le retour de l'armée de Mac-Mahon sur Paris. Tous les documents témoignent que c'est le contraire précisément qu'il est venu soutenir à Châlons.

Le général de Palikao est très-explicite à ce sujet dans le livre intitulé : Un ministère de la guerre de vingt-quatre jours (p. 144) :

« L'empereur ayant réuni le maréchal de Mac-Mahon et le président du Sénat, la conversation s'engagea sur le terrain de la politique. Le projet de se retirer sur Paris étant mis en avant par l'empereur, comme il avait été primitivement arrêté à Châlons, le président du Sénat fit valoir, au point de vue politique, les motifs qu'il jugeait les plus sérieux en faveur de la marche vers Bazaine, pour ne pas blesser l'opinion publique par l'abandon de l'armée de Metz. Le maréchal de Mac-Mahon, ne considérant »

l'opération que sous le rapport militaire, persista dans l'opinion qu'il fallait rallier Paris. »

Le maréchal de Mac-Mahon, avec le coup d'œil militaire qui lui avait fait remporter la bataille de Magenta, comprenait pleinement, on le voit, la nécessité de ramener vers Paris, l'armée qu'il commandait.

C'est contrairement à ses propres inspirations et, par suite d'une manœuvre coupable, que le maréchal de Mac-Mahon a été conduit à entreprendre cette marche sur Metz qui devait se terminer par le désastre de Sedan.

Il résulte des documents que la question dynastique a passé dans les conseils du gouvernement avant la question nationale. L'empereur ne pouvait rentrer vaincu dans la capitale; c'est là le seul point dont se soient préoccupés ceux qui entouraient l'impératrice. En fait, la France a été sacrifiée à l'empire, et à la famille impériale.

Or, cette politique, c'est celle de M. Rouher.

C'est M. Rouher qui a fait prévaloir l'idée de la marche sur Metz, au lieu du retour sur Paris, et cela, comme l'empereur, dans sa lettre à sir John Burgoyne, comme le général de Palikao, dans son livre, comme lui-même, dans sa déposition, en sont convenus, pour des considérations politiques.

C'est cette direction qui a été suivie; c'est pour la servir que l'on a pesé sur les décisions du maréchal de Mac-Mahon, et que l'on a fait disparaître une dépêche de Bazaine, qui aurait certainement déterminé le maréchal de Mac-Mahon à interrompre son mouvement vers l'Est.

### République française

Des tentatives comme celle que vient de faire M. Rouher se comprennent dans quelque feuille plus ou moins clandestine, destinée à un clan de sectaires ignorants et fanatisés; elles ne pourront jamais résister un instant à la discussion publique. Toutes les fois que les hommes qui ont mené la France au démembrement et à la ruine voudront faire mentir l'histoire, ils trouveront pour leur barrer la route leurs propres actes, leurs propres discours. Il n'y a pas de réhabilitation possible pour leurs crimes envers la patrie, et il ne faut pas se lasser de les réintégrer dans ce baignoire de l'histoire, où ils guettent sans se décourager un moment propice pour s'évader.

### CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

M. Bessières, vient de donner sa démission de président de la Société des Sauveteurs du Lot.

Par arrêté du Préfet du Lot, en date 1<sup>er</sup> février 1878, la commission chargée de juger l'aptitude des aspirantes et aspirants au brevet de capacité pour l'instruction primaire, établie à Cahors, ouvrira la première session de 1878, pour les aspirantes, le lundi 1<sup>er</sup> avril prochain, à huit heures précises du matin, et pour les aspirants, le 18 avril suivant, à la même heure, dans une des salles de la Préfecture.

Les examens porteront sur les matières désignées dans l'article 23 de la loi du 15 mars 1850, conformément aux paragraphes 4 et 5 de l'article 46 de ladite loi et aux articles 2, 13, 14, 15, 16 et 17 de l'arrêté du 3 juillet 1866 susvisé.

Les épreuves relatives au brevet de 2<sup>e</sup> ordre commenceront, pour les aspirantes, le jour même de l'ouverture de la session, et les épreuves du brevet de 1<sup>er</sup> ordre, le jeudi suivant 4 avril.

Quant aux aspirants, ils seront examinés : pour le brevet obligatoire, le lundi 8 avril, et pour le brevet facultatif le jeudi 11 du même mois.

L'examen des aspirantes au brevet de capacité, n'aura pas lieu publiquement (article 19, paragraphe 2, loi du 15 mars 1850).

Les aspirants et les aspirantes doivent se faire inscrire au Secrétariat de l'Inspection académique et produire, au moment de leur inscription, les pièces ci-après, savoir :

1<sup>o</sup> Leur acte authentique de naissance légalisé, constatant, les aspirants, qu'ils sont âgés de 18 ans accomplis (décret du 31 décembre 1853); les aspirantes, qu'elles sont âgées au jour de l'ouverture de la session de seize ans accomplis (décret du 2 mai 1870);

2<sup>o</sup> Une déclaration constatant qu'ils ne se sont présentés devant aucune commission d'examen dans l'intervalle des quatre mois qui précèdent la session, et qu'ils ne se sont fait inscrire, pour cette session, dans aucun autre département;

3<sup>o</sup> Un certificat de moralité, délivré par le maire de la commune dans laquelle ils habitent. Si les candidats sont étrangers au département du Lot, la signature du maire devra être légalisée par le Préfet du département ou le Sous-Préfet de l'arrondissement dans lequel ils résident;

4<sup>o</sup> Une note indiquant, s'il y a lieu, celle des matières comprises dans la deuxième partie de l'article 23 de la loi du 15 mars 1850, sur lesquelles ils demandent à être interrogés.

La clôture du registre d'inscription des aspirantes aura lieu le 1<sup>er</sup> mars 1878, et pour les aspirants le 8 mars.

Les aspirantes, si elles sont mariées, devront produire, en outre, l'acte de célébration de leur mariage, ou, si elles sont veuves, l'acte de décès de leur mari.

La signature des aspirantes et aspirants devra être légalisée par le Maire de la commune où ils résident.

Les procès-verbaux des examens seront dressés séance tenante, et signés par tous les examinateurs et les récipiendaires. A la fin de la session, la commission dressera la liste, par ordre de mérite, de tous les candidats reçus.

On dit qu'il est très-sérieusement question de réunir l'armée territoriale à l'automne prochain. Ce qui paraît confirmer encore cette nouvelle, c'est que le général Borel vient de décider que des cours « pratiques » seraient ouverts dans les divers corps de l'armée active, du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> juillet, à l'usage des officiers de l'armée territoriale.

Sont portés sur le tableau d'avancement dans l'armée de la gendarmerie :

Pour le grade de colonel : M. Azaïs, lieutenant-colonel commandant la 28<sup>e</sup> légion à Agen, avec le n<sup>o</sup> 6.

Pour le grade de lieutenant-colonel : M. Massol, chef d'escadron, dans la 28<sup>e</sup> légion, avec le n<sup>o</sup> 11.

Pour le cadre de chef d'escadron : M. Darrodes, capitaine dans la 28<sup>e</sup> légion, avec le n<sup>o</sup> 7, et M. Keszier, capitaine dans la 28<sup>e</sup> légion, avec le n<sup>o</sup> 11.

Pour le grade de capitaine : M. Grissonnache, lieutenant dans la 28<sup>e</sup> légion, avec le n<sup>o</sup> 3.

Pour le grade de capitaine-trésorier : M. Briant, lieutenant dans la 28<sup>e</sup> légion, avec le n<sup>o</sup> 2, et M. Claire, lieutenant dans la 28<sup>e</sup> légion, avec le n<sup>o</sup> 5.

### LA RÉPARTITION DES CLASSES DE 1878.

Conformément aux instructions ministérielles, les préfets viennent d'inviter les maires de toutes les communes de France à afficher à la porte des mairies un tableau qui indique la répartition des classes dans les armées active, territoriale et leurs réserves pendant le 1<sup>er</sup> semestre 1878.

Voici le contenu de ce tableau :

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1878 les classes astreintes au service militaire sont ainsi réparties :

**Armée active.** — Classe de 1872, renvoyée par anticipation dans ses foyers, classes de 1873, 1874, 1875, 1876.

**Réserve de l'armée active.** — Classes de 1868, 1869, 1870, 1871, cette dernière étant dite « la plus jeune classe de la réserve de l'armée active. »

**Armée territoriale.** — Classes de 1864, 1865, 1866, 1867.

**Réserve de l'armée active.** — Classes de 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863.

Ce tableau sera valable du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1878.

M. le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts a décidé, par son arrêté, en date du 11 janvier 1878, que la 16<sup>e</sup> réunion des délégués des sociétés savantes et des professeurs des départements aurait lieu à la Sorbonne, au mois d'avril prochain, et que des lectures et des conférences publiques seraient faites pendant les journées du mercredi 24, jeudi 25 et du vendredi 26 avril.

Le samedi 27 avril, le ministre présidera la séance générale, dans laquelle seront distribués les récompenses et encouragements accordés aux sociétés et aux savants.



On lit dans le Journal officiel :

Les candidats à l'Ecole polytechnique en 1878 sont prévenus que le ministre de la guerre a fixé à 236 le nombre des élèves à admettre à ladite école à la suite du concours de cette année.

Les candidats à l'Ecole spéciale militaire en 1878 sont prévenus que le ministre de la guerre a fixé à 370 le nombre des élèves à admettre à cette école à la suite du concours de ladite année.

On lit dans le Journal officiel :

Par suite des observations qui ont été adressées à l'administration supérieure, au sujet de la liste des auteurs grecs prescrite pour l'examen du baccalauréat ès-lettres, le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts a décidé que l'effet de l'arrêté du 26 décembre dernier serait suspendu et que le conseil supérieur de l'instruction publique serait appelé à délibérer de nouveau sur le choix des textes à expliquer par les candidats.

La réforme postale.

Nous touchons à la solution de la question de la réforme postale pendante depuis près de deux ans. On sait que M. Léon Say avait déposé, en novembre 1876, un projet de loi tendant à la réduction des taxes postales actuelles. M. Cochery, alors rapporteur de la commission du budget de 1877, avait présenté un rapport, dont la dissolution de la Chambre avait empêché la discussion. Depuis, M. Caillaux, ministre des finances, avait déposé à son tour, en novembre dernier, un projet de loi tendant à la réaliser. La commission du budget a décidé vendredi, après avoir entendu le ministre des finances, qu'elle reprendrait les conclusions du rapport primitif de M. Cochery, pour les soumettre au vote de la Chambre.

D'après ce rapport, il n'y aurait plus de distinction entre les lettres circulant dans une même ville et celles circulant de département à département.

La taxe postale serait désormais uniformément fixée de la manière suivante :

Poids des lettres.	Affranch.	Non affranch.
Jusqu'à 15 grammes inclus.	15 cent.	30 cent.
De 15 à 30 grammes.....	30 »	60 »
De 30 à 50 grammes.....	50 »	1 franc.
Audessus de 50 g. ou fract. de 50 g.	50 »	1 »

La taxe des cartes postales est fixée uniformément à 10 centimes.

La réforme doit porter également sur les journaux et imprimés de toute nature, mais les syndics de la presse parisienne ayant été entendus à ce sujet, la commission a décidé de faire un projet de loi spécial sur cette question, afin de ne pas retarder la réforme postale, en ce qui concerne les lettres.

Les calculs qui ont été faits pour évaluer la

perte qui résulterait pour le Trésor, au début de la réforme, ont montré que cette perte s'élèverait à 15 millions la première année, 9 millions la seconde et 3 millions la troisième, soit, en tout, 27 millions. Mais les plus-values qui résulteraient du plus grand nombre de lettres échangées, grâce à la réduction des tarifs, permettraient de combler bientôt ce déficit qui se transformerait, au-delà de la troisième année, en des bénéfices sans cesse croissants. En attendant cette époque, on comblera le déficit à l'aide des excédants de l'exercice de l'année 1876.

LA CATASTROPHE DE CALAIS

Sous ce titre on lit dans la France du Nord :

Un effroyable accident a jeté, hier, l'épouvante dans les villes de Saint-Pierre et de Calais. Voici, d'après nos renseignements, ce qui serait arrivé. Nous donnons les faits sous réserves en attendant plus amples détails.

Hier, 3 février, vers onze heures, se terminait la représentation du cirque Féranconi, installé sur la place de Calais, plusieurs milliers de personnes se pressaient dans l'enceinte et applaudissaient au talent des artistes. Lorsque tout à coup — à en croire ce qui nous a été raconté — une panique épouvantable se produisit dans cette masse; comme une trainée de poudre, le bruit venait de se répandre que le feu avait pris dans le cirque. Alors, ce fut un tumulte dont on n'a point d'idée, une scène indescriptible; chacun se précipitait vers les portes de sortie près desquelles on s'écrasait.

En vain, les propriétaires de l'établissement et les autorités présentes firent tous leurs efforts pour calmer cette terreur. Rien n'y fit, hommes, femmes, enfants, tombaient les uns sur les autres, foulés aux pieds, écrasés impitoyablement.

Le nombre de morts serait de douze; les blessés dépasseraient quarante.

Beaucoup de choses se racontent à ce sujet. Mais nous croyons devoir ne pas en dire davantage jusqu'à plus ample informé.

L'Avenir de la Dordogne, soutenant que la lettre attribuée à M. Chavoix est absolument apocryphe, rappelle comme preuve que, dès que M. le docteur Chavoix eut pris connaissance, à Figueras (Espagne), où il subissait les rigueurs de l'exil, de cette pièce fautive, il répondit sur-le-champ par la lettre suivante :

Figueras (Espagne), le 8 décembre 1852.  
A Monsieur le rédacteur en chef du Pays.

Monsieur le rédacteur,

Je reçois ici la communication d'une lettre, à la date du 25 novembre dernier, au bas de laquelle se trouve mon nom, et qui a paru, me dit-on, il y a quelques jours, d'abord dans le Pays, et a été répétée ensuite par d'autres journaux.

Tous les hommes de cœur comprendront les sentiments divers qui ont dû m'émouvoir en lisant cette publication: Mais avant toute information,

dans une affaire aussi grave, je regarde comme un devoir impérieux d'honneur d'exposer sur-le-champ ce qui est la vérité au gouvernement et à mes concitoyens.

Tous ceux qui me connaissent savent la situation exceptionnelle, douloureuse, où je me trouve placé, et tous les malheurs que j'ai eu à supporter. Si mon exil se prolonge, de nouvelles et aussi grandes infortunes viendront probablement m'accabler. Mais en présence d'une question où il s'agit aussi haut d'honneur et de responsabilité politique, j'obéis au cri de ma conscience en faisant la déclaration suivante : J'ignore l'auteur de cette lettre, je ne l'ai point écrite et signée.

Veuillez, je vous prie, insérer celle-ci dans votre prochain numéro et agréer, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

CHAVOIX,

Ancien représentant du peuple à la Constituante et à la Législative.

Bulletin météorologique.

Cahors, le 7 février 1878.

Thermomètre centigrade.	8 h. matin	12 h.	4 h. soir.
	- 1/2°	+ 2° 3/4	+ 3° 1/2

  

HEURES.	BAROMÈTRE.	OIEL.	VENT.
1 h. soir.	767 <sup>mm</sup>	Gris.	NO.
4 h. »	»	»	»

Brouillards toute la journée.

\*\*\*

Paris, 7 février.

Avertissement météorologique, transmis par l'Observatoire de Paris, d'après l'état de l'atmosphère, le 7 février, à deux heures du soir :

772 Marseille. — 775 Biarritz, Besançon. — 777 Brest, Paris.

Même situation. Vents d'entre N et E. Continuation de temps froid avec brouillards. Vent N E faible au Pic du Midi.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

Versailles, 6 février.

Le Journal officiel a publié ce matin le décret convoquant, pour le 3 mars prochain, les électeurs des douze circonscriptions formant la seconde série de celles dont les députés ont été invalidés.

En dehors des 22 invalidations prononcées jusqu'à ce jour par la Chambre, les bureaux de la Chambre ont conclu à 30 autres invalidations sur 71 élections qui restent à examiner.

\*\*\*

On a fait beaucoup de bruit ces jours-ci au sujet de M. de St-Vallier, qui aurait remplacé la formule : M. le président de la République, par le mot *on*, aussi indéfini que vulgaire. L'Agence Havas a publié à cette occasion, une rectification qui rétablit les termes exacts de l'allocation de M. de St-Vallier. Ajoutons qu'il est absolument inadmissible que notre ambassadeur à Berlin, se soit permis de parler d'une façon aussi irrévérencieuse du Président de la

République. Il y a là une erreur matérielle du traducteur : *traductore, traditore!*

\*\*\*

Il y avait lundi soir chez le duc d'Aumale. Parmi les personnes présentes, on remarquait les ambassadeurs de Russie et d'Allemagne, le général Petit, le préfet de la Seine, M. Léon Renault.

\*\*\*

La situation extérieure est toujours délicate. L'attitude de l'Autriche, de la Russie, de l'Allemagne et *tuti quanti* peut se résumer en deux mots : *méfiance et prudence!*

La Russie agit en conséquence, et c'est dans un esprit de méfiance et de prudence, que cette puissance continue à appeler des renforts dans le bassin du Danube. Elle semble se préparer à l'éventualité d'une guerre avec l'Autriche-Hongrie.

A Vienne, les dépêches témoignent d'une inquiétude croissante dans le public et dans les cercles dirigeants. Enfin, à Berlin, dit le Temps, on signale de tous côtés, les dangers qui menacent les intérêts allemands en même temps que ceux de l'Autriche-Hongrie.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot.)

Paris, 7 janvier, 3 h. soir.

Les dépêches anglaises annoncent ce matin l'entrée inattendue des Russes à Constantinople.

Ce soir le cabinet anglais fera connaître au Parlement ses résolutions.

Paris, 7 janvier, 3 h. 30 soir.

Panique générale à la Bourse de Londres sur la nouvelle de l'entrée des Russes à Constantinople.

Paris, 7 février, 5 h. soir.

Vive émotion produite à Versailles par les nouvelles de Constantinople.

On télégraphie de Londres, que le cabinet anglais n'a pas confirmation de l'entrée des Russes dans la capitale de l'empire Ottoman, mais qu'un conseil important a été tenu en prévision de la confirmation de cet événement.

Bourse de Paris.

Cours du 7 février.

Rente 3 p. %.....	73.20
— 4 1/2 p. %.....	104.75
— 5 p. %.....	109.85

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

7 février 1878. (12)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVRE.

Première partie.

IV

LA MÈRE TAUPIER

Paradis était le mot, car, aux yeux de Mariette, cet Eden avait un ange pour habitant.

Madeleine était une jeune fille de seize printemps, avec un teint de lis et des cheveux blonds, la Marguerite de Faust, moins la langueur. Elle avait des yeux pleins de candeur avec un petit nuage de mélancolie. Ses mains blanches attestaient que la fille de l'ébéniste n'avait pas été élevée aux durs travaux du dehors et qu'elle restait étrangère aux soins du ménage.

Elle savait lire et écrire, chose rare à

Reproduction interdite.

cette époque, et son temps était occupé à faire des broderies pour les grandes dames.

Un peu gâtée par sa mère, nous pourrions dire beaucoup, Madeleine, tout en faisant sa petite volonté, n'avait pas contracté de défauts sérieux; elle était devenue une douce et charmante jeune personne, partageant entre deux êtres bien différents son cœur et son âme : Dieu et sa mère.

Son père était mort lorsqu'elle était tout enfant.

Avec sa quinzième année, un sentiment nouveau se fit jour au milieu de la confusion de ses pensées.

Il fallut une année pour qu'elle pût préciser ce qu'elle ressentait en voyant son cousin Michel Anguier.

Michel était un beau et fort garçon, maniant le marteau de sculpteur et la plâtre à pleins mains. Il avait vingt-cinq ans, et, depuis quelques années, ne vivait qu'avec deux espérances : la gloire et l'amour.

Une chimère et Madeleine.

Nous ne pourrions dire laquelle de ces deux passions l'emportait sur sa rivale. Ce qui est certain, c'est qu'il aimait son art en véritable artiste et qu'il adorait sa cousine en amant vivement épris.

Un soir, les seize ans de madeleine étaient sonnés de la veille à la cloche des siècles, il vint trouver la mère Taupier et lui

dit :

— Maman Taupier — il lui donnait ce titre par amitié — je viens vous faire part d'une découverte que j'ai faite.

— Parle, mon garçon, avait répondu brave femme.

— J'ai découvert que ma cousine Madeleine est la plus jolie fille du quartier, la plus honnête, celle enfin qui me convient sous tous les rapports.

La mère Taupier avait pâli à ce début. Elle présentait une demande en mariage, la chose qui l'effrayait le plus, comme étant le prélude d'une séparation entre elle et son enfant.

Michel avait continué :

— Enfin, maman Taupier, je dois vous déclarer que j'aime Madeleine.

Mariette eut un mouvement de courage pour dire :

Je m'en suis aperçue depuis longtemps. — Oui, dit Michel, mais ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que Madeleine...

— Assez, s'écria Mariette, assez, mon garçon; tu reviendras dans trois jours, il faut que je me fasse à cette idée-là. Quitte ma fille!

Elle y pensa trois jours, pleurant la nuit, étudiant le jour la sérénité calme qui régnait sur le front pur de Madeleine, et elle se dit enfin que Michel s'était trompé et que la chère enfant ne pensait pas à se marier.

Plus tranquille alors, elle questionna Madeleine.

La jeune fille rougit et, pour toute réponse, cacha sa tête dans le sein de sa mère.

Mariette ne pouvait se tromper à cet aveu muet.

Deux larmes coulèrent le long de ses joues. Elle eut un grand déchirement de son cœur, puis un élan de courage sublime.

— C'est Dieu qui le veut, murmura-t-elle, et j'étais une mère égoïste.

Le lendemain Michel fut reçu dans la maison, et huit jours après les jeunes gens étaient fiancés.

Mais Michel était pauvre et Mariette n'était pas riche. Le petit commerce de marchand en plein vent auquel elle se livrait, uni au travail de sa fille, rapportait à peine le pain de chaque jour.

Il fallut remettre à plus tard le mariage projeté.

C'était un répit accordé à la douleur de la mère Taupier.

D'un autre côté, grâce à Blondel, son protecteur, Michel était employé aux travaux de la porte Saint-Denis; la partie de son art dont il était chargé devait donner au jeune sculpteur un peu de gloire et l'aide nécessaire pour entrer en ménage.

On attendait donc la fin de l'arc de triomphe pour unir les jeunes gens.

Tous ainsi convenu et pour arriver à

plus d'économies, la mère Taupier avait cédé à Michel la soupente au-dessus de la pièce d'entrée et l'avait invité à partager le repas de chaque jour avec elle et Madeleine.

Cette proposition plaisait trop à l'amoureux Michel pour qu'il refusât.

Peu de temps même après, afin d'augmenter encore le bénéfice qui devait résulter de cette combinaison, Michel avait offert à la mère Taupier de lui amener deux compagnons qui mangeraient avec eux et habiteraient la même soupente que lui.

Mariette y avait facilement consenti.

Les choses étaient en cet état trois jours après les événements que nous avons racontés précédemment.

Un soir, Madeleine venait de quitter la broderie et arrosait ses fleurs; un sourire se reflétait sur son visage et dénotait une pensée riante.

Tout à coup un léger bruit se fit entendre, et la porte de la chambrette s'ouvrit, laissant voir dans l'encadrement la silhouette d'un jeune homme.

Madeleine, surprise, laissa échapper un petit cri; puis, reconnaissant le visiteur, elle s'écria :

— Ah! monsieur vous m'avez fait peur!

(A suivre.)



**Exposition Universelle**

MM. les Exposants qui, à l'occasion de l'Exposition, sont nécessairement obligés de faire quelques frais de publicité, feront bien, avant de se décider à dépenser une somme quelconque, d'étudier et de se rendre compte de la clé et du mécanisme du CATALOGUE CONTY BREVETÉ.

Ce catalogue, merveille de simplicité, où se trouveront tous les Exposants français, résume tout : clarté, comme format portatif et surtout comme combinaison pour trouver, instantanément, la place de chaque Exposé dans le Palais.

Une insertion dans le Catalogue Conty, tiré à 50,000 exemplaires ne coûte que 400 fr. avec prime de dix catalogues.

Quel est donc l'Exposant sérieux et intelligent qui se refusera à faire cette minime dépense, pour figurer dans un guide appelé à se trouver dans les mains de tout un monde d'étrangers ?

Nous recommandons cette ingénieuse publicité aux Exposants de notre département.

Envoi du prospectus, franco. — S'adresser pour les renseignements à M. de Conty, 41, boulevard Montmartre, Paris.

concurrency de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant une annuité, comprennent l'amortissement, de 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Les emprunts sont toujours remboursables. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en numéraire ou en obligations foncières 5 % acceptées au pair, quelqu'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

Le Conseil de Santé à Saint-Petersbourg a autorisé l'importation en Russie des Capsules de Goudron de Guyot si efficaces dans les cas de rhumes, catarrhes, bronchites, phthisie. Deux capsules à chaque repas amènent une amélioration rapide. Le traitement revient au prix insignifiant de dix à quinze centimes par jour.

Pour éviter les trop nombreuses imitations, exiger sur chaque flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel, et dans la plupart des pharmacies. 10

De tous temps les préparations balsamiques ont joui d'une vogue méritée pour guérir les *Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Irritations de Poitrine*. Le *Sirop* et la *Pâte de Sève de Pin de Lagasse*, qui contiennent les principes balsamiques et résineux du Pin Maritime, sont aujourd'hui les produits les plus recherchés contre ces affections, et sont de beaucoup supérieurs aux Pâtes et Sirops de Tolu, de Goudron, etc.

**PLANS DE VIGNE**

M. BATAILLE, ex-Notre, propriétaire des vignobles du chât. de Chambert (Grézels, Floressas) tient à la disposition du public des plans de toute espèce, notamment d'Auxerrois-Mérid. On trouvera aussi dans ses vastes pépinières des barbis d'un an, également de toute espèce.

PRIX, EMBALLÉS, REMIS EN GARE DE PUY-L'ÉVÊQUE : Les plans sans racines, les 1,010, 1<sup>er</sup> choix 5 fr.; 2<sup>e</sup> ch. 3 fr. 50. Les barbis d'un an, id. id. 50 fr.; id. 35 fr.

**L'ÉCLAIREUR FINANCIER**

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro : Informations financières.

2 fr. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des Chemins de fer. par Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Cours AN pons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs. 2 AN

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

Paris. — 45, rue Vivienne 45, — Paris.

Envoyer mandat ou timbres postes.

**Avis.** — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons la NEPTUNIDE-ROUILLE dont le succès est assuré (Voir aux annonces.)

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**Crédit Foncier de France**

Prêts réalisés en numéraire.

Le crédit Foncier fait en numéraire jusqu'à

**L'ILLUSTRATION DE LA MODE**

**ET LA TOILETTE DE PARIS.**

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyable de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes, lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

**PRIX D'ABONNEMENT**

PREMIÈRE ÉDITION.

DEUXIÈME ÉDITION

Comprenant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.

Comprenant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 6 FRANCS

UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

**CRÉDIT LITTÉRAIRE**

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

100 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — .....	10 —
300 — .....	15 —
400 — .....	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal L'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.  
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

**Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.**

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà promptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE-ROUILLE (Extrait de plantes marines). Renseignements gratuits en écrivant à M. ROUILLE, pharm. de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

**MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES**



M<sup>me</sup> LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à Cahors.

Grand assortiment de BOUQUETS d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Gans et devant d'autel brodé or.

**VICHY**

Administration — PARIS, 22, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTROLE DE L'ÉTAT

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

**TOPIQUE DULAC**

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général,

pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

**PHÉNOLINE DULAC**

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

**LIQUEUR VINEUSE**

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

**CALENDRIER**

DU DÉPARTEMENT

DU LOT

Statistique, Administratif et Commercial

POUR

L'ANNÉE 1878

REVU ET CORRIGÉ AVEC SOIN  
ORNÉ DE DOUZE VIGNETTES

En vente



Chez tous les Libraires

**MAGASIN DE NOUVEAUTÉS**

DE

**M. PONTIÉ**

BOULEVARD SUD, A CAHORS

**AVIS IMPORTANT**

La Maison PONTIÉ, connue par son honorabilité depuis plus de 40 ans, n'a pas l'habitude de faire des annonces dans les journaux. Cependant ayant appris que le bruit courait qu'il allait céder son fond de commerce, M. Pontié a cru prudent de recourir à la voie des journaux pour démentir cette nouvelle, et informer sa nombreuse clientèle qu'il vient au contraire de donner plus d'extension à son commerce. A cet effet, il a augmenté ses achats de nouveautés en tout genre, et crée un rayon bien assorti de Toiles fil, coton, calicots ; Linge de table, Lingerie confectionnée pour dames, et Chemises pour hommes.

Spécialité de Corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et français ; Soieries noires et en couleurs pour robes, depuis 4 fr. le mètre et au-dessus ; Fourrures, Manchons et Boa, depuis 3 fr. et au-dessus ; Velours soie et anglais ; Fantaisies laines pour robes, depuis 40 cent. le mètre et au-dessus ; Confections en drap velour et en fourrures pour dames ; Tapis d'appartements en tout genres ; Etoffes pour meubles ; Couvertures laine et coton.

**Grand assortiment de Draperies pour Hommes**

On envoie des Échantillons, des Cartons de châles, et des Confections à condition, à toutes les personnes qui en font la demande.

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison.

Pour Monsieur Pontié,  
Le gérant de la Maison,  
Jacques FONTÉS.

**LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR**

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrie vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabile de 170 à 1,000 fr. — Fonceurs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité.

— NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

**Atelier de Reliure**

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

**J. SARRAZIN, FILS**

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.